

Premiers Secours des Yvelines

Association régie par la loi de 1901 (déclarée le 27/12/2024)

Fiche de renseignements pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours

Organisme demandeur					
Raison sociale:					
Adresse:					
Téléphone fixe :	Téléphone portable :				
Courriel:					
Représentant légal :	Fonction:				
Dossier suivi par*:	Fonction:				
(*) si différent du représentant légal					
Constinition	A. L				
	de la manifestation				
Nom:	Activité/type :				
Date ⁽¹⁾ :	Horaires à couvrir :				
Adresse complète de la manifestation ⁽²⁾ :					
Nom du contact sur place :	Fonction:				
Téléphone portable :					
Circuit : Oui Non	Si oui : Ouvert ⁽³⁾ Fermé ⁽⁴⁾				
Superficie : Distance entre les 2 points les plus éloignés :					
Risques particuliers:					
Local mis à la disposition des secours : Oui Non	Électricité : 🔲 Oui 🗌 Non				
	Sanitaires:				
Repas des secouristes fournis* :	Eau courante : Oui Non				
	es si le dispositif est assuré durant les périodes de 12-14h et/ou 19-21h. demnité forfaitaire de 15€ par personne est intégrée dans les modalités				
Documents joints par l'organisme demandeur					
Programme de la manifestation	Arrêté municipal/préfectoral ⁽⁵⁾				
☐ Plan du site*	☐ Autre :				
(*) à fournir en indiquant l'emplacement du poste de secours					
	Page 1/3				

Association affiliée à l'Association Nationale des Premiers Secours, agréée par le ministère de l'intérieur Siège social : 2066 rue de la Boissière • 78370 Plaisir



Premiers Secours des Yvelines

Association régie par la loi de 1901 (déclarée le 27/12/2024)

Nature de la demande						
Ŀ	Demande de Dispositif Acteur : Oui Non		Tranche d'âge :			
Acteur	Catégorie d'acteurs : Professionnels Amateurs	Mixtes	Effectifs d'acteurs :			
	Demande de Dispositif Public : Oui Non	Tranche	d'âge:			
	Effectif maximum cumulé du public :		s de présence du public* :	••••		
	<u>Type de public</u> :			P2		
ic	Public assis: spectacle, cérémonie culturelle, réunion publiqu	e),25		
Public	Public debout : cérémonie culturelle, réunion publique, restau	uration, exp	position, foire, salon),30		
	Public debout : spectacle avec public statique, fête foraine, re rapport à l'événement),35		
	Public debout: spectacle avec public dynamique, danse, féria sur plusieurs jours avec présence permanente du public),40		
	Personnes ayant des besoins particuliers :					
	Présence de personnes handicapées : Oui Non	Prése	ence de « personnalités » : 🗌 Oui 🔲 N	Non		
Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site E1						
	tructure permanente (bâtiment, salle en dur); voie publique avec	e accès déga	agés; conditions d'accès aisés),25		
	tructure non permanente (gradins, tribunes); espaces naturels us de 100m),30		
	Espaces naturels de 2 à 5ha ; brancardage de 300 à 600m ; terrain de		*),35		
	Espaces naturels > 5ha; brancardage > 600m; terrain en pente s, escaliers, voies d'accès non carrossables); progression des secours),40		
Délais d'interventions des secours publics ⁽⁶⁾ E2						
□≤	10 minutes),25		
□ >	10 minutes et ≤ 20 minutes		0	,30		
>	20 minutes et ≤ 30 minutes),35		
□≥	30 minutes			,40		
	Autre(s) secours prése					
	Médecin : Nom :	*	one :			
☐ Infirmier ☐ Kinésithérapeute ☐ SSIAP ☐ Agents de sécurité ☐ SAMU						
☐ Police/Gendarmerie ☐ Ambulance privée ☐ Autres :						
	Page 2/3					

N°SIRET : 938 990 785 00017 • Code APE 84.25Z Tél. : 01.86.90.23.72 • Internet : <u>www.ps78.fr</u> • Mail : <u>contact@ps78.fr</u>



Premiers Secours des Yvelines

Association régie par la loi de 1901 (déclarée le 27/12/2024)

Contrainte(s) imposée(s) par ou à l'organisme demandeur							
Mise en place de : Équipe(s) de sec	ours Binôm	ne(s) Véhicule(s) d'évacuation					
Autre demande particulière :							
J'atteste l'exactitude des éléments renseignés dans cette fiche de renseignement et je m'engage à porter							
à connaissance de l'Association ultérieurement à l'envoi de celui-ci.	Premiers Secours des	Yvelines toute modification surven	ant				
Pour l'organisme demandeur,							
Nom:		Signature :					
Fonction:		-					
Date :							

Mode d'emploi

Tous les renseignements demandés doivent être fournis.

Le renvoi de cette fiche dument complétée est préalable à l'établissement d'une proposition de devis et du dimensionnement de la couverture sanitaire associée.

Les conclusions, en termes de dimensionnement, seront reprises dans la convention.

Est considéré comme « public » toute personne assistant à un événement comme spectateur uniquement.

Est considéré comme « acteur » toute personne participant à un événement sportif, culturel, événementiel...

- <u>Annotations</u>:

 (1) Si votre manifestation se déroule sur plusieurs jours, remplir une feuille par journée
- (2) Si votre manifestation se déroule sur plusieurs sites fixes géographiquement séparés, remplir une fiche par site
- (3) Circuit ouvert : circuit sur voie publique, non fermée à la circulation
- (4) Circuit fermé : circuit sur voie privée ou circuit sur voie publique fermée à la circulation
- (5) Si votre manifestation fait l'objet d'un arrêté municipal ou préfectoral, merci de nous envoyer une copie dès que possible
- (6) Par délai d'intervention des secours publics, il convient d'entendre le délai d'intervention depuis un centre de secours des sapeurs-pompiers ou d'une structure hospitalière équipée de SMUR vers le site de votre manifestation. Au-delà de 30min, la tenue d'un Point d'Alerte et de Premiers Secours n'est pas possible.

N°SIRET: 938 990 785 00017 • Code APE 84.25Z Tél.: 01.86.90.23.72 • Internet: <u>www.ps78.fr</u> • Mail: <u>contact@ps78.fr</u>